



## Description de la formation et de son contexte

- Le Module 1 s'adresse aux formateurs/formatrices en exercice.
- La FSEA<sup>1</sup> fixe les principes régissant les formations de formateurs du BFFA-Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes offertes par les divers prestataires de formation ; pour ce module, la FSEA précise notamment que :
  - les participant-e-s doivent en principe avoir une activité de formateur/trice pendant la formation. Pour obtenir le certificat, un taux de présence de minimum 80% aux journées de formation est exigé ; les participant-e-s doivent en outre pouvoir attester d'une expérience de minimum 2 ans (150 heures) en formation d'adultes ;
  - la durée de la formation doit être comprise entre 90 et 100 heures de cours, complétées par un important travail personnel ; équivalent ECTS<sup>2</sup> de 13.5 crédits ;
  - la validation de la formation est effectuée par les formateurs et porte sur un travail réflexif (réflexion sur son processus d'apprentissage) ainsi qu'une prestation (démonstration de pratique).
- FormationS.ch offre un module de 91h (14 journées de 6h30, pauses non comprises), complétées par un temps de travail individuel évalué à quelque 82 heures.
- FormationS.ch délivre à l'issue de la formation un **certificat modulaire** aux participants remplissant les exigences : validations réussies, taux de présence, attestation d'expérience.
- Ce certificat du BFFA-Brevet fédéral de formateur/ formatrice d'adultes est le « **Certificat FSEA** » auquel se réfère la norme eduQua.

## Critères internes

- FormationS.ch se consacre au développement durable des compétences. La formation de formateurs est un de ses axes prioritaires. A la nécessité pour les formateurs d'acquérir une qualification, les formateurs de FormationS.ch répondent par une politique de prix largement accessible.
- Double principe de transparence : la répartition du financement est communiquée aux participants, ce qui répond également au principe de transparence pédagogique : cette formation elle-même est l'occasion d'examiner les paramètres de la formation des adultes.
- FormationS.ch donne la plus grande valeur à votre expérience et votre pratique, sur lesquelles sera construite chaque séance.
- Le prix de cette offre est fixe ; comme par le passé, FormationS.ch peut en outre proposer à des groupes déjà constitués (11 à 15) un prix différent, fonction du nombre de participants (renseignez-vous si tel est votre cas).
- Le nombre de participants varie selon les modules. Il est fixé *a priori* en fonction de critères pédagogiques : pour ce module, le nombre de participants idéal est de 12 (pour pouvoir compter sur une dynamique de groupe usuelle) à 14 (afin de pouvoir développer une réflexion commune durant les journées de formation). Il reste cependant adaptable.

## Durée – Modalités – Prix

**Durée** : 14 journées de 6h30 effectives de formation (soit 91h, pauses non comprises)

**Horaire-type** : 9h-17h30 (modulable)

**Dates** : nous essayons dans la mesure du possible de tenir compte des dates de vacances scolaires.

À noter : les deux dernières journées, consacrées à vos micro-teachings, sont consécutives (vendredi-samedi).

Ce module est assuré par 3 formateurs, afin de permettre aux participants de mener une réflexion personnelle sur des styles de formateurs

- © Julio Fernandez
- © François Jung
- © André Perrenoud

**Lieu** : Lausanne

**Prix** : 3'200.—

Année	MA	VE	SA
2010			
Novembre	9		20
Décembre	30		
	14		
Janvier			15
Février	25		
	8		
	15		
Mars			12
			9
Mai		6	7

## Voir aussi

Ce document est complété par les indications de la FSEA (accessibles sur le site formations.ch):

- ▣ *Descriptifs modulaires*
- ▣ *Profils de compétences*

ainsi que, dans la zone « s'inscrire » :

- ▣ *Règlement de formation*
- ▣ *Mon Profil dans la formation*
- ▣ *Bulletin d'inscription*

Indications complémentaires sur les cas d'absence ou d'échec à une validation : → [formations.ch/pub](http://formations.ch/pub)

<sup>1</sup> La FSEA : Fédération suisse pour la formation continue [cf. [www.alice.ch](http://www.alice.ch)] est l'organisme porteur du Brevet auprès de l'OFFT-Office fédéral de la formation et de la technologie.

<sup>2</sup> European Credit Transfer System : créé en 1988 par la Commission européenne afin de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études à l'étranger.